



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada**

**Government of Canada Building  
101 - 22nd Street East  
Suite 110  
Saskatoon  
Saskatchewan  
S7K 0E1  
Bid Fax: (306) 975-5397**

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Autoclave	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 01581-180721/A	<b>Date</b> 2018-01-12
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 01581-180721	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$STN-203-5039	
<b>File No. - N° de dossier</b> STN-7-40036 (203)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-02-26</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Central Standard Time CST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> McDonald, Shannon M.	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> stn203
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (306) 251-2684 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (306) 975-5397
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF AGRICULTURE AND AGRI-FOOD; SWIFT CURREENT R&D CENTRE 1 AIRPORT RD SWIFT CURRENT Saskatchewan S9H3X2 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada/Réception  
des souissions Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada  
Government of Canada Building  
101 - 22nd Street East  
Suite 110  
Saskatoon  
Saskatchewan  
S7K 0E1

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>2</b>
1.1 BESOIN .....	2
1.2 COMPTE RENDU .....	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>3</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES .....	3
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>4</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	4
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>6</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	6
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>9</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	9
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	9
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>11</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	11
6.2 BESOIN .....	11
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	11
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	11
6.5 RESPONSABLES.....	11
6.6 PAIEMENT.....	12
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	13
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	13
6.9 LOIS APPLICABLES .....	14
6.19 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	14
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....	14
<b>ANNEXE « A » – BESOIN .....</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT .....</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS .....</b>	<b>19</b>
<b>ANNEXE « D » - SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES .....</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXE « E » - TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES .....</b>	<b>21</b>

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
01581-180721/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
01581-180721

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
STN-7-40036

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn203  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Besoin**

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

### **1.2 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.3 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2014-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours  
Insérer : 120 jours

#### **2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA***

B1000T (2014-06-26), Condition du matériel - soumission

### **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### **2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### **2.4 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Saskatchewan, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copies papier)

Section III : Attestations (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
01581-180721/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
01581-180721

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
STN-7-40036

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn203  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

### **3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

### **3.1.3 Clauses du *Guide des CCUA***

### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

### **3.2 Meilleure date de livraison – soumission**

Bien que la livraison soit demandée pour le 29 mars 2018, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le \_\_\_\_\_.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable.

##### **4.1.1.2 Critères techniques cotés**

L'évaluation du rendement ne sera réalisée que si le produit proposé par le soumissionnaire satisfait à toutes les exigences de rendement (liste des critères obligatoires de l'annexe D, Spécifications obligatoires minimales). S'il ne satisfait pas aux exigences de rendement obligatoires, le produit du soumissionnaire sera jugé non conforme, et son rendement ne fera pas l'objet d'une évaluation cotée.

Les soumissions qui satisfont aux spécifications obligatoires minimales seront ensuite évaluées en fonction des critères d'évaluation techniques cotés énoncés à l'annexe E – Matrice d'évaluation pour les critères techniques cotés.

Consultez l'annexe E – Matrice d'évaluation pour les critères techniques cotés

#### **4.1.2 Évaluation financière**

Clause du *Guide des CCUA* [A0222T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix

### **4.2 Méthode de sélection**

#### **4.2.1 Méthode de sélection – Note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix**

1. Pour être jugée recevable, une soumission doit :
  - a. satisfaire à toutes les exigences de la demande de soumissions et
  - b. satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires.
2. Les soumissions ne répondant pas aux exigences de 1 a. et b. seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction de la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix. Le rapport sera de 55 % pour le mérite technique et de 45 % pour le prix.
4. Pour chaque soumission recevable, la note combinée globale correspondra à la somme de la note du mérite technique et de celle du prix.

5. La soumission recevable ayant obtenu la note technique la plus élevée ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

La formule pour l'évaluation de l'autoclave, afin de déterminer le meilleur rapport qualité-prix pour l'État, s'appuie sur ce qui suit :

- 45 % prix le plus bas (*conformément à l'annexe B – Base de paiement*)
- 20 % pour le volume (*conformément à la spécification obligatoire 7*)
- 10 % pour une garantie sur place de plus de deux ans (*conformément à la spécification obligatoire 22*)
- 10 % pour l'efficacité opérationnelle (*conformément à la spécification obligatoire 25.1*)
- 5 % pour une garantie prolongée de plus de 15 ans pour la chambre de pression (*conformément à la spécification obligatoire 8*)
- 5 % pour une porte coulissante au lieu d'une porte à charnière (*conformément à la spécification obligatoire 10*)
- 5 % pour la hauteur de texte (*conformément à la spécification obligatoire 24.1*), l'angle visuel horizontal (*conformément à la spécification obligatoire 24.2*), la luminosité de l'écran (*conformément à la spécification obligatoire 24.3*) et les messages complets (*conformément à la spécification obligatoire 24.4*)

$$\begin{aligned} \text{Meilleur rapport qualité-prix} = & \frac{\text{Prix du soumissionnaire}}{\text{Prix le plus bas}} \times 0,45 + \frac{\text{Volume du soumissionnaire}}{\text{Plus gros volume}} \times 0,2 \\ & + \frac{\text{Garantie du soumissionnaire}}{\text{Meilleure garantie}} \times 0,1 + \frac{\text{Efficacité du soumissionnaire}}{\text{Efficacité optimale}} \times 0,1 \\ & + \frac{\text{Garantie du soumissionnaire pour la chambre}}{\text{Meilleure garantie pour la chambre}} \times 0,05 + \text{Valeur de la porte (maximum 0,05)} \\ & \quad + \text{affichage (maximum 0,05)} \end{aligned}$$

Attendu que :

- Le prix du soumissionnaire est le prix de chaque unité admissible offerte par un fournisseur
- Le prix le plus bas est celui pour toutes les unités admissibles
- Le volume du soumissionnaire est le volume de l'unité admissible
- Le plus gros volume est le volume de la plus grande unité admissible
- La meilleure garantie est la plus longue période de garantie de plus de deux ans (période de garantie complète -2)
- La garantie du soumissionnaire est la période de garantie de plus de deux ans (période de garantie -2)

REMARQUE : Si l'ensemble des garanties sont d'une période de deux ans, la valeur est zéro; si l'ensemble des garanties sont égales ou supérieures à deux ans, le ratio de la garantie du soumissionnaire par rapport à la meilleure garantie est 1.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
01581-180721/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
01581-180721

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
STN-7-40036

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn203  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

*Efficacité du soumissionnaire*  
*Efficacité optimale* se définit comme suit : Besoin en électricité du soumissionnaire  
(kW/100 L) par volume d'unité divisé par le besoin en électricité le plus bas par volume d'unité x  
0,05

La garantie du soumissionnaire pour la chambre et la meilleure garantie pour la chambre sont calculées de façon similaire à la garantie générale, mais en fonction d'une période d'au moins 15 ans.

La valeur de la porte est fixée à 0,05 pour une porte coulissante ou à 0,0 pour une porte à charnière.

L'affichage est évalué de 0 à 6 % en fonction de ce qui suit :

- (a) Hauteur de texte : 2 pour le texte > 7 mm
  - (b) Angle visuel horizontal maximum de 3
  - (c) Luminosité maximum de 3
  - (d) Messages complets : 2
- Le total pour l'affichage est  $(a + b + c + d)/2$

---

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

N° de l'invitation - Solicitation No.  
01581-180721/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
01581-180721

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
STN-7-40036

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn203  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

[2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.1 Date de livraison**

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le \_\_\_\_\_ (**à insérer au moment de l'attribution du contrat**)

#### **6.4.5 Points de livraison**

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

### **6.5 Responsables**

#### **6.5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Shannon McDonald  
Titre : Agente d'approvisionnements  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale d'approvisionnement  
Adresse : 101, 22<sup>e</sup> Rue Ouest, pièce 110  
Saskatoon (Saskatchewan) S7K 0E1  
Téléphone : 306-251-2684  
Télécopieur : 306-975-5397  
Courriel : Shannon.mcdonald@tpsgc-pwgsc.gc.ca

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
01581-180721/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
01581-180721

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
STN-7-40036

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn203  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est: **(à insérer au moment de l'attribution du contrat)**

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix de lot ferme(s) précisé(s) dans l'annexe B.. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## 6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2017-08-17), Limite de prix

## 6.6.3 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

## 6.6.4 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du Guide des CCUA C2000C (2007-11-30) Taxes - entrepreneur établi à l'étranger  
Clause du Guide des CCUA C2605C (2008-05-12) Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger

## 6.6.5 Paiement électronique de factures – contrat

(à insérer au moment de l'attribution du contrat)

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.  
Centre de recherche et de développement de Swift Current  
Agriculture et Agroalimentaire Canada  
C. P. 1030  
Swift Current (Saskatchewan) S9H 3X2
  - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

## 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
01581-180721/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
01581-180721

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
STN-7-40036

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn203  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## **6.9 Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Saskatchewan, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## **6.19 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de Paiement
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_

## **6.11 Clauses du *Guide des CCUA***

A9068C (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement

B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires

G1005C (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

## ANNEXE « A » – BESOIN

Le Centre de recherche et de développement de Swift Current (Saskatchewan) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a un besoin relatif à la fourniture, à la livraison et à l'installation d'un (1) autoclave.

Le produit doit respecter ou dépasser les spécifications suivantes :

No	Spécification de rendement	Statut (O) Obligatoire
1	Un stérilisateur à vapeur et à gravité pour les matériaux secs et les liquides et le matériel de serre. Cette unité n'est pas pour un usage médical.	Obligatoire
2	La plage de températures doit varier entre 100°C et 132°C ± 2°C	Obligatoire
3	Le stérilisateur doit être monté au plancher. Le niveau d'entrée ne peut être à plus de 12" (305 mm) au-dessus du plancher. Si l'entrée est au-dessus du plancher, un équipement de levage pour soulever le chariot au niveau d'entrée doit être inclus.	Obligatoire
4	L'autoclave, y compris le générateur de vapeur et la tuyauterie, doit pouvoir s'insérer dans un espace de 12 pieds (3658 mm) de LARGEUR x 8 pieds (2438 mm) de HAUTEUR x 8 pieds et 6 pouces (2591 mm) de PROFONDEUR et il doit y avoir l'espace nécessaire de tous les côtés pour l'entretien courant, au besoin. Le devant de l'autoclave aura un espace de 12 pieds (3658 mm) pour le chargement et le déchargement des chariots.	Obligatoire
5.	La vapeur pour l'autoclave sera fournie par un générateur de vapeur en acier au carbone capable de respecter toutes les spécifications relatives à la température, à la pression et au temps pour tous les programmes de l'autoclave. Le générateur de vapeur doit indiquer l'espace dont il a besoin à côté de l'autoclave, en de l'espace d'accès pour l'entretien (schéma de préférence), en plus de la capacité de kW. Veuillez indiquer les exigences relatives à la qualité, à la température de l'eau et à la pression de l'eau. Nous n'avons pas besoin de vapeur propre.	Obligatoire
6.	L'autoclave doit être muni des chariots en acier inoxydable appropriés, avec des tablettes et des contenants en acier inoxydable pour le chargement de la terre et du matériel végétal qui maximise l'espace dans la chambre de pression. Si la chambre a plus profondeur de plus de 4 pieds, 2 chariots sont nécessaires (ou un chariot de chargement avec 2 chariots de transfert). Les tablettes doivent pouvoir soutenir au moins 100 lb (45,36 kg) et le chariot au moins 600 lb (272,16 kg).	Obligatoire
7.	La chambre de l'appareil sous pression doit varier entre 1 800 et 2 800 litres. Il doit s'agir d'un espace utilisable (espace carré ou rectangulaire dans lequel entre le chariot).	Obligatoire
8.	L'appareil sous pression (chemise ou coque intérieures et extérieures) et la porte doivent être fabriqués en acier inoxydable et être garantis au moins 15 ans.	Obligatoire
9.	La chemise extérieure doit être isolée thermiquement.	Obligatoire
10.	La porte de l'appareil sous pression doit être une porte coulissante horizontale ou une porte à charnière du côté gauche.	Obligatoire
11.1	Les caractéristiques de sécurité de l'appareil sous pression doivent inclure :	Obligatoire

	Interrupteur de verrouillage pour empêcher qu'un cycle ne démarre si la porte n'est pas fermée et verrouillée.	
11.2	Les caractéristiques de sécurité de l'appareil sous pression doivent inclure : Serrure fonctionnant grâce à la pression de la vapeur et empêchant un utilisateur d'ouvrir la porte si la pression sort dans la chambre.	Obligatoire
11.3	Les caractéristiques de sécurité de l'appareil sous pression doivent inclure : Manomètre visuel non électrique pour la chambre servant de dispositif de secours pour contrôler la lecture de l'affichage.	Obligatoire
12.	L'autoclave doit être muni d'un système commandé par microprocesseur pour laboratoire de recherche avec cycles gravité et liquide pré-programmés et avec taux de refroidissement du liquide, température et temps d'exposition pouvant être réglés par l'opérateur.	Obligatoire
13.	L'autoclave doit être muni d'un système de commande protégé pour empêcher que le système électronique ne soit exposé à la vapeur et à la chaleur.	Obligatoire
14.	Pour empêcher le trafiquage du cycle, l'autoclave doit permettre l'utilisation d'un code d'accès permettant aux personnes qui ont reçu une formation adéquate d'utiliser l'équipement.	Obligatoire
15.	L'autoclave doit contenir des informations alphanumériques (à l'écran et sur clé USB) concernant le statut du cycle et la conformité au rendement. Une copie papier n'est pas nécessaire.	Obligatoire
16.	L'autoclave doit être muni d'alarmes de sécurité sonores et visuelles pour les conditions anormales du cycle. Alarmes : défaillance au niveau de l'alimentation en vapeur (noyage de la chambre); écart par rapport au tableau sur la vapeur ( $\pm 5 \text{ lb/po}^2$ [34,5 kPa], contrôle de la qualité/assurance d'une stérilisation adéquate); température trop basse ou trop élevée (fait connaître les conditions de stérilisation excessive ou dangereusement inadéquates.	Obligatoire
17.	En cas de panne de courant ou de défaillance du microprocesseur, la pression dans la chambre doit retourner de façon sécuritaire à la pression atmosphérique, et la chambre doit être munie d'une méthode manuelle permettant d'ouvrir la porte si nécessaire.	Obligatoire
18.	Sources d'alimentation électrique disponibles : alimentation triphasée de 600 volts et alimentation de 120 volts. L'alimentation de 600 volts a une capacité de 300 ampères et l'alimentation de 120 volts une capacité de 100 ampères. Veuillez inclure tout coût de transformation pour votre autoclave.	Obligatoire
19.	L'autoclave doit être certifié ISO 9001, conformité du fabricant et du stérilisateur à la totalité des codes de fabrication provinciaux et fédéraux applicables (codes sur la pression et les chaudières de l'ASME; UL et CSA, etc.).	Obligatoire
20.	Installation, démarrage, vérification du rendement du nouvel autoclave.	Obligatoire
21.	Formation d'au moins 10 employés par du personnel qualifié dans les trois semaines suivant l'installation de l'unité.	Obligatoire
22.	Garantie sur place d'au moins deux (2) ans débutant à la date d'acceptation de l'équipement et couvrant les pièces, la main-d'œuvre, le déplacement, le logement et les dépenses connexes.	Obligatoire
23.	L'entrepreneur doit fournir deux exemplaires en format papier en anglais des manuels d'exploitation et de maintenance, des diagrammes de branchement et de plomberie.	Obligatoire

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
01581-180721/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
01581-180721

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
STN-7-40036

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn203  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

<b>Caractéristiques permettant de diminuer les coûts d'exploitation et caractéristiques de sécurité supplémentaires</b>		
24.1	Affichage numérique : Hauteur de texte d'au moins 7 mm	Obligatoire
24.2	Affichage numérique : Angle visuel d'au moins 90 degrés (45 degrés décentré)	Obligatoire
24.3	Affichage numérique : Luminosité d'au moins 250 nits	Obligatoire
24.4	Messages de l'unité : Messages ou codes complets	Obligatoire
24.5	Purge de la vapeur et refroidissement du condensat d'échappement dans le drain du plancher pour minimiser la quantité de vapeur dans la pièce.	Obligatoire
24.6	Minuterie d'arrêt/de démarrage pour diminuer les dépenses en énergie et augmenter la durée de vie de l'équipement.	Obligatoire
25.1	Génération de vapeur électrique : Capacité de kW/100 litres de la chambre de l'appareil sous pression.  La capacité de kW/100 litres doit être de moins 7 kW/100 litres.	Obligatoire

**Livraison**

**DESTINATION FAB**

Centre de recherche et de développement de Swift Current  
1, chemin Airport, Porte 4  
Swift Current (Saskatchewan)

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
01581-180721/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
01581-180721

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
STN-7-40036

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn203  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

### ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT

- ❖ Le soumissionnaire doit proposer des prix fermes, tout compris, pour tous les matériaux, l'équipement et les déplacements, conformément aux exigences de l'annexe A – Besoin. Tous les frais supplémentaires (le cas échéant) doivent être inclus dans les prix indiqués aux présentes.
- ❖ Destination FAB.
- ❖ Les prix comprennent tous les frais d'expédition et de livraison.
- ❖ Les droits de douane sont exclus.
- ❖ La TPS (si applicable), doit être affiché comme un élément distinct sur la facture résultante

Description	Quantité	Prix
Autoclave conformément à l'annexe A - Besoin	Une (1) unité complète conformément à l'annexe A - Besoin	_____ \$ ch.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
01581-180721/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
01581-180721

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
STN-7-40036

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn203  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

## ANNEXE « D » - SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

Une liste complète des spécifications de rendement minimales obligatoires est fournie ci-dessous dans le Tableau de conformité. Les soumissionnaires doivent démontrer clairement que chacune des spécifications obligatoires est respectées.

1. Les soumissionnaires **doivent** démontrer la conformité du produit proposé relativement à chacune des spécifications de rendement du Tableau de conformité en indiquant si le produit « satisfait » ou « ne satisfait pas » au critère en question.
2. Les soumissionnaires doivent indiquer comment ils respectent chaque spécification en matière de rendement en consignat cette information dans la colonne Spécification de rendement offerte de la matrice de conformité.
3. La documentation technique à l'appui, y compris, mais sans s'y limiter, les feuilles de spécifications, les brochures techniques, les photographies ou les illustrations, doit être fournie avec la soumission à la clôture de l'invitation à soumissionner et doit faire l'objet de renvois dans le Tableau de conformité pour chaque spécification de rendement, et ce, pour indiquer l'endroit qui démontre la conformité dans la documentation technique à l'appui. Il incombe à l'entrepreneur de s'assurer que la documentation technique à l'appui fournit suffisamment de détails pour certifier que les produits proposés satisfont aux exigences des spécifications de rendement. Si aucun document technique justificatif n'a été publié, le soumissionnaire doit préparer un exposé écrit complet expliquant en détail comment sa proposition est conforme sur le plan technique.
4. Si la documentation technique justificative susmentionnée n'a pas été fournie à la date de clôture de l'invitation à soumissionner, l'autorité contractante avisera le soumissionnaire qu'il doit la transmettre dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'avis. À défaut de donner suite à la demande de l'autorité contractante dans les délais prévus, la soumission sera jugée non recevable et rejetée.
5. Les soumissionnaires doivent soumettre à l'autorité contractante, par écrit et en détail, leurs questions relatives aux spécifications de rendement avant la clôture des soumissions, comme le précise la demande de propositions (DP).
6. À défaut de satisfaire à chacune des spécifications de performance obligatoires, la soumission sera jugée non conforme et rejetée.

**ANNEXE « E » - TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT  
OBLIGATOIRES MINIMALES**

Besoin :		Fabricant proposé :		Numéro du modèle offert :	
Autoclave					
No	Spécification de rendement	Statut (O) Obligatoire	Spécification respectée? Indiquer oui ou non	Spécification de rendement offerte : Le soumissionnaire doit indiquer comment il respecte les spécifications de rendement en consignnant cette information dans la présente colonne	Renvoi : Les soumissionnaires doivent indiquer dans cette colonne à quel endroit dans leurs documents justificatifs cette spécification de rendement est démontrée.
1	Un stérilisateur à vapeur et à gravité pour les matériaux secs et les liquides et le matériel de serre. Cette unité n'est pas pour un usage médical.	Obligatoire			
2	La plage de températures doit varier entre 100°C et 132°C ± 2°C	Obligatoire			
3	Le stérilisateur doit être monté au plancher. Le niveau d'entrée ne peut être à plus de 12" (305 mm) au-dessus du plancher. Si l'entrée est au-dessus du plancher, un équipement de levage pour soulever le chariot au niveau d'entrée doit être inclus.	Obligatoire			
4	L'autoclave, y compris le générateur de vapeur et la tuyauterie, doit pouvoir s'insérer dans un espace de 12 pieds (3658 mm) de LARGEUR x 8 pieds (2438 mm) de HAUTEUR x 8 pieds et 6 pouces (2591 mm) de PROFONDEUR et il doit y avoir l'espace nécessaire de tous les côtés pour l'entretien courant, au besoin. Le devant de l'autoclave aura un espace de 12 pieds (3658 mm) pour le	Obligatoire			

	chargement et le déchargement des chariots.				
5.	<p>La vapeur pour l'autoclave sera fournie par un générateur de vapeur en acier au carbone capable de respecter toutes les spécifications relatives à la température, à la pression et au temps pour tous les programmes de l'autoclave. Le générateur de vapeur doit indiquer l'espace dont il a besoin à côté de l'autoclave, en de l'espace d'accès pour l'entretien (schéma de préférence), en plus de la capacité de kW.</p> <p>Veillez indiquer les exigences relatives à la qualité, à la température de l'eau et à la pression de l'eau. Nous n'avons pas besoin de vapeur propre.</p>	Obligatoire			
6.	<p>L'autoclave doit être muni des chariots en acier inoxydable appropriés, avec des tablettes et des contenants en acier inoxydable pour le chargement de la terre et du matériel végétal qui maximise l'espace dans la chambre de pression. Si la chambre a plus profondeur de plus de 4 pieds, 2 chariots sont nécessaires (ou un chariot de chargement avec 2 chariots de transfert). Les tablettes doivent pouvoir soutenir au moins 100 lb (45,36 kg) et le chariot au moins 600 lb (272,16 kg).</p>	Obligatoire			
7.	<p>La chambre de l'appareil sous pression doit varier entre 1 800 et 2 800 litres. Il doit s'agir d'un espace utilisable (espace carré ou rectangulaire dans lequel entre le chariot).</p>	Obligatoire			
8.	<p>L'appareil sous pression (chemise ou coque intérieures et extérieures) et la porte doivent être fabriqués en acier inoxydable et être garantis au moins 15 ans.</p>	Obligatoire			

9.	La chemise extérieure doit être isolée thermiquement.	Obligatoire			
10.	La porte de l'appareil sous pression doit être une porte coulissante horizontale ou une porte à charnière du côté gauche.	Obligatoire			
11.1	Les caractéristiques de sécurité de l'appareil sous pression doivent inclure : Interrupteur de verrouillage pour empêcher qu'un cycle ne démarre si la porte n'est pas fermée et verrouillée.	Obligatoire			
11.2	Les caractéristiques de sécurité de l'appareil sous pression doivent inclure : Serrure fonctionnant grâce à la pression de la vapeur et empêchant un utilisateur d'ouvrir la porte si la pression sort dans la chambre.	Obligatoire			
11.3	Les caractéristiques de sécurité de l'appareil sous pression doivent inclure : Manomètre visuel non électrique pour la chambre servant de dispositif de secours pour contrôler la lecture de l'affichage.	Obligatoire			
12.	L'autoclave doit être muni d'un système commandé par microprocesseur pour laboratoire de recherche avec cycles gravité et liquide pré-programmés et avec taux de refroidissement du liquide, température et temps d'exposition pouvant être réglés par l'opérateur.	Obligatoire			
13.	L'autoclave doit être muni d'un système de commande protégé pour empêcher que le système électronique ne soit exposé à la vapeur et à la chaleur.	Obligatoire			
14.	Pour empêcher le trafiquage	Obligatoire			

	du cycle, l'autoclave doit permettre l'utilisation d'un code d'accès permettant aux personnes qui ont reçu une formation adéquate d'utiliser l'équipement.				
15.	L'autoclave doit contenir des informations alphanumériques (à l'écran et sur clé USB) concernant le statut du cycle et la conformité au rendement. Une copie papier n'est pas nécessaire.	Obligatoire			
16.	L'autoclave doit être muni d'alarmes de sécurité sonores et visuelles pour les conditions anormales du cycle. Alarmes : défaillance au niveau de l'alimentation en vapeur (noyage de la chambre); écart par rapport au tableau sur la vapeur ( $\pm 5$ lb/po2 [34,5 kPa], contrôle de la qualité/assurance d'une stérilisation adéquate); température trop basse ou trop élevée (fait connaître les conditions de stérilisation excessive ou dangereusement inadéquates.	Obligatoire			
17.	En cas de panne de courant ou de défaillance du microprocesseur, la pression dans la chambre doit retourner de façon sécuritaire à la pression atmosphérique, et la chambre doit être munie d'une méthode manuelle permettant d'ouvrir la porte si nécessaire.	Obligatoire			
18.	Sources d'alimentation électrique disponibles : alimentation triphasée de 600 volts et alimentation de 120 volts. L'alimentation de 600 volts a une capacité de 300 ampères et l'alimentation de 120 volts une capacité de 100 ampères. Veuillez inclure tout coût de transformation pour votre autoclave.	Obligatoire			
19.	L'autoclave doit être certifié	Obligatoire			

	ISO 9001, conformité du fabricant et du stérilisateur à la totalité des codes de fabrication provinciaux et fédéraux applicables (codes sur la pression et les chaudières de l'ASME; UL et CSA, etc.).				
20.	Installation, démarrage, vérification du rendement du nouvel autoclave.	Obligatoire			
21.	Formation d'au moins 10 employés par du personnel qualifié dans les trois semaines suivant l'installation de l'unité.	Obligatoire			
22.	Garantie sur place d'au moins deux (2) ans débutant à la date d'acceptation de l'équipement et couvrant les pièces, la main-d'œuvre, le déplacement, le logement et les dépenses connexes.	Obligatoire			
23.	L'entrepreneur doit fournir deux exemplaires en format papier en anglais des manuels d'exploitation et de maintenance, des diagrammes de branchement et de plomberie.	Obligatoire			
<b>Caractéristiques permettant de diminuer les coûts d'exploitation et caractéristiques de sécurité supplémentaires</b>					
24.1	Affichage numérique : Hauteur de texte d'au moins 7 mm	Obligatoire			
24.2	Affichage numérique : Angle visuel d'au moins 90 degrés (45 degrés décentré)	Obligatoire			
24.3	Affichage numérique : Luminosité d'au moins 250 nits	Obligatoire			
24.4	Messages de l'unité : Messages ou codes complets	Obligatoire			
24.5	Purge de la vapeur et refroidissement du condensat	Obligatoire			

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
01581-180721/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
01581-180721

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
STN-7-40036

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn203  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	d'échappement dans le drain du plancher pour minimiser la quantité de vapeur dans la pièce.				
24.6	Minuterie d'arrêt/de démarrage pour diminuer les dépenses en énergie et augmenter la durée de vie de l'équipement.	Obligatoire			
25.1	Génération de vapeur électrique : Capacité de kW/100 litres de la chambre de l'appareil sous pression.  La capacité de kW/100 litres doit être de moins 7 kW/100 litres.	Obligatoire			

**Annexe E – Matrice d'évaluation pour les critères techniques cotés**

Article	Critères techniques cotés	Renvoi : Dans cette colonne, le soumissionnaire doit indiquer à quel endroit dans son document technique justificatif se trouve la spécification de rendement.	Points maximum	Points attribués
1	<p>Volume de la chambre de l'appareil sous pression</p> <p>Points au prorata du plus gros volume offert par les concurrents <i>(conformément à la spécification obligatoire 7)</i></p>		20	
2	<p>Garantie sur place de plus de deux ans</p> <p>Points au prorata de la plus longue garantie prolongée de plus de deux ans offerte par les concurrents <i>(conformément à la spécification obligatoire 22)</i></p>		10	
3	<p>Efficacité opérationnelle</p> <p>10 points au prorata de la plus faible consommation énergétique par volume d'unité des concurrents <i>(conformément à la spécification obligatoire 25.1)</i></p>		10	
4	<p>Garantie prolongée de plus de 15 ans pour la chambre de pression</p> <p>Points au prorata de la meilleure garantie prolongée offerte par les concurrents <i>(conformément à la spécification obligatoire 8)</i></p>		5	
5	<p>Porte d'entrée coulissante</p> <p>Porte coulissante horizontale – 5 points Porte à charnière – 0 points <i>(conformément à la</i></p>		5	

	<i>spécification obligatoire 10)</i>			
6	<p>Hauteur de texte et messages complets Hauteur de texte &gt; 7 mm = 2 points (conformément à la spécification obligatoire 24.1)</p> <p>Angle visuel horizontal &gt; 90° &lt; 110° = 1 point &gt;110° &lt; 140° = 2 points &gt;140° = 3 points (conformément à la spécification obligatoire 24.2)</p> <p>Luminosité de l'écran &gt; 250 nits &lt; 400 nits = 1 point Luminosité de l'écran &gt; 400 nits &lt; 700 nits = 2 points Luminosité de l'écran &gt; 700 nits = 3 points (conformément à la spécification obligatoire 24.3)</p> <p>Messages complets = 2 points (conformément à la spécification obligatoire 24.4)</p> <p>Total des points divisé par 2 pour 5 %</p>		5	
<b>Points minimum/maximum</b>				<b>/ 55</b>

La formule pour l'évaluation de l'autoclave, afin de déterminer le meilleur rapport qualité-prix pour l'État, s'appuie sur ce qui suit :

- 45 % prix le plus bas (conformément à l'annexe B – Base de paiement)
- 20 % pour le volume (conformément à la spécification obligatoire 7)
- 10 % pour une garantie sur place de plus de deux ans (conformément à la spécification obligatoire 22)
- 10 % pour l'efficacité opérationnelle (conformément à la spécification obligatoire 25.1)
- 5 % pour une garantie prolongée de plus de 15 ans pour la chambre de pression (conformément à la spécification obligatoire 8)
- 5 % pour une porte coulissante au lieu d'une porte à charnière (conformément à la spécification obligatoire 10)
- 5 % pour la hauteur de texte (conformément à la spécification obligatoire 24.1), l'angle visuel horizontal (conformément à la spécification obligatoire 24.2), la luminosité de l'écran (conformément à la spécification obligatoire 24.3) et les messages complets (conformément à la spécification obligatoire 24.4)

$$\begin{aligned} \text{Meilleur rapport qualité-prix} = & \frac{\text{Prix du soumissionnaire}}{\text{Prix le plus bas}} \times 0,45 + \frac{\text{Volume du soumissionnaire}}{\text{Plus gros volume}} \times 0,2 \\ & + \frac{\text{Garantie du soumissionnaire}}{\text{Meilleure garantie}} \times 0,1 + \frac{\text{Efficacité du soumissionnaire}}{\text{Efficacité optimale}} \times 0,1 \\ & + \frac{\text{Garantie du soumissionnaire pour la chambre}}{\text{Meilleure garantie pour la chambre}} \times 0,05 + \text{Valeur de la porte (maximum 0,05)} \\ & \quad + \text{affichage (maximum 0,05)} \end{aligned}$$

Attendu que :

- Le prix du soumissionnaire est le prix de chaque unité admissible offerte par un fournisseur
- Le prix le plus bas est celui pour toutes les unités admissibles
- Le volume du soumissionnaire est le volume de l'unité admissible
- Le plus gros volume est le volume de la plus grande unité admissible
- La meilleure garantie est la plus longue période de garantie de plus de deux ans (période de garantie complète -2)
- La garantie du soumissionnaire est la période de garantie de plus de deux ans (période de garantie -2)

REMARQUE : Si l'ensemble des garanties sont d'une période de deux ans, la valeur est zéro; si l'ensemble des garanties sont égales ou supérieures à deux ans, le ratio de la garantie du soumissionnaire par rapport à la meilleure garantie est 1.

$\frac{\text{Efficacité du soumissionnaire}}{\text{Efficacité optimale}}$  se définit comme suit : Besoin en électricité du soumissionnaire (kW / 100 L) par volume d'unité divisé par le besoin en électricité le plus bas par volume d'unité x 0,05

La garantie du soumissionnaire pour la chambre et la meilleure garantie pour la chambre sont calculées de façon similaire à la garantie générale, mais en fonction d'une période d'au moins 15 ans.

La valeur de la porte est fixée à 0,05 pour une porte coulissante ou à 0,0 pour une porte à charnière.

L'affichage est évalué de 0 à 6 % en fonction de ce qui suit :

- (a) Hauteur de texte : 2 pour le texte > 7 mm
  - (b) Angle visuel horizontal maximum de 3
  - (c) Luminosité maximum de 3
  - (d) Messages complets : 2
- Le total pour l'affichage est (a + b + c + d)/2